

*Tarif des douanes*

Pour conclure, j'aimerais signaler que l'Association canadienne des professeurs d'université a vivement dénoncé les effets négatifs qu'aurait la recommandation n° 155 de la Commission du tarif concernant les exemptions de droits pour les produits destinés à certaines institutions. Ces instances visent surtout les postes 69605-1 et 69610-1. Il s'agit de savoir si les articles mentionnés au poste n° 69605-1 resteront exempts de droits. Ces articles sont utilisés pour la recherche et l'enseignement par toutes les institutions scolaires. On propose qu'ils ne soient pas exemptés de droits s'ils sont fabriqués au Canada ou si l'on peut les y trouver. Cela soulève deux questions. Premièrement, qui vérifiera s'ils sont fabriqués au Canada? Il y a des milliers d'articles. Sont-ils comparables? Est-ce que l'acide sulfurique est vraiment de l'acide sulfurique? Les différents produits chimiques ou autres ont des degrés de pureté différents. Qui déterminera si ces produits peuvent effectivement être obtenus au Canada ou s'ils pourraient y être obtenus? Est-ce que ce sera le ministère du Revenu national? Combien de temps faudra-t-il?

Deuxièmement, si on doit payer des droits de douane, les frais des établissements scolaires augmenteront énormément car il faudra ajouter au prix des marchandises non seulement un droit de douane mais également la taxe de vente. Il s'agit de marchandises non produites ou impossibles à produire au Canada et qui doivent servir directement à l'enseignement et à la recherche.

Je vous citerai l'exemple d'un ordinateur qui n'est pas fabriqué au Canada. Une université l'utilisera pendant 50 ou 60 p. 100 du temps comme aide pédagogique et, le reste du temps, il servira à des fins administratives. Étant donné la recommandation de la Commission du tarif, si l'ordinateur ne sert pas entièrement à l'enseignement et à la recherche, il sera frappé d'un droit de douane et de la taxe de vente.

Qui va contrôler l'emploi des ordinateurs? Le ministère du Revenu national va-t-il envoyer des espions dans les divers établissements scolaires? Et que dire des ordinateurs destinés à la recherche commerciale? Ces problèmes vont se poser au moment où les recommandations que contient le bill entreront en vigueur.

Quoi qu'il en soit, cette question sera examinée plus attentivement au comité. Il y a des centaines de pages dans les annexes du fait qu'elles sont imprimées sous forme de tableaux, qui seront examinées au comité. J'invite les députés à faire des recherches à ce sujet. Ils pourront peut-être signaler aux membres du comité certaines répercussions imprévues qu'auront les modifications proposées dans les régions proposées. Après tout, ce n'est que grâce à la participation des industries et des entreprises que nous serons en mesure de savoir quels effets auront ces diverses modifications et de prévoir des exceptions, le cas échéant.

Ce n'est pas un secteur où l'on discute du comportement du douanier canadien qui accueille les Canadiens qui reviennent de l'étranger dans les aéroports internationaux. Cela ne relève pas des droits de douane; il faudra en discuter dans le cadre de la loi sur les douanes à un autre moment.

**M. Neil Young (Beaches):** Monsieur l'Orateur, le bill dont la Chambre est saisie propose un nombre considérable de modifications au Tarif des douanes en raison des concessions que le Canada a acceptées lors de la dernière série de négociations dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers

et le commerce à Genève. Le ministre l'a signalé, l'accord définitif visait en général l'expansion et une plus grande libéralisation du commerce international.

Le développement économique survenu au Canada depuis la dernière série de négociation de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce—soit le Kennedy Round conclu en 1967—doit convaincre toute personne raisonnable que le Canada a bien peu à espérer d'une libéralisation accrue du commerce international.

De 1967 à 1980, notre taux de chômage est passé de 3.8 à 7.5 p. 100. En 1967, le taux d'inflation était de 3½ p. 100 alors qu'en 1980, il a été de 10.1 p. 100. Le taux réel moyen de croissance de la productivité de notre économie était de plus de 5 p. 100 dans la dernière moitié des années 60 alors qu'en 1980, il a été de 0.2 p. 100.

● (1440)

En 1967, le dollar canadien valait \$1.08 américains. Dernièrement, notre dollar valait un peu plus de 80c. américains. Notre déficit au compte courant était de 500 millions de dollars en 1967, mais en 1980, il a atteint les 137 millions. De tels chiffres sont de nature à inciter certaines gens à refuser radicalement de promouvoir davantage un accord commercial plus libéralisé.

Je suis toutefois d'avis que l'expérience de la ronde Kennedy des négociations du GATT laisse mal entrevoir les avantages qu'il nous serait possible de tirer d'un accord sur le libre échange. Si je dis cela, c'est pour deux raisons fondamentales. D'abord, je me demande dans quelle mesure le commerce a été libéralisé lors de la négociation Kennedy. En effet, on n'y a pas directement abordé la question des barrières non douanières. La réduction des barrières douanières a été largement compensée, après les négociations, par la hausse des barrières non douanières ou par ce qu'on a appelé le «nouveau protectionnisme». Deuxièmement, il est évident que même si les échanges commerciaux s'étaient beaucoup libéralisés après le Kennedy Round, un pays pouvait seulement profiter de ce nouveau phénomène s'il avait entrepris parallèlement de réaménager son industrie afin de parvenir à une économie de plein emploi.

Le plein emploi est le meilleur objectif que l'on peut se fixer quand on envisage de libéraliser ses échanges commerciaux. A mon avis, il est indispensable que la question de l'emploi soit au cœur des négociations commerciales. Je me permets même de dire qu'il est temps de revoir la façon dont on a coutume de concevoir les ententes commerciales internationales. Dans notre pays, nos importations sont traditionnellement plus créatrices d'emplois que nos exportations. Nous exportons nos ressources naturelles qui, dans bien des cas, ne sont pas renouvelables.

Si l'on exprimait les balances commerciales en emplois et non pas en dollars, on verrait clairement que les négociations sur le commerce international nous ont permis d'atteindre de bien piètres résultats par rapport à la main-d'œuvre. Je crains que nos négociateurs et leurs collaborateurs n'accordent pas toujours toute l'attention voulue à la question de l'emploi lors des négociations internationales. Le gouvernement actuel en particulier a prouvé qu'il était indifférent au problème du chômage et à ses effets sur les Canadiens. Je crois que la plupart des Canadiens seraient en faveur de mesures ou d'initiatives permettant d'établir des accords commerciaux natio-